



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Annexe I
du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage
des comptes des ingénieurs forestiers
(article 2.02)

DEMANDE DE CONCILIATION

Je, soussigné,

(nom et adresse)

personnellement ou (le cas échéant) représentant _____ pour les fins de cette demande, comme en fait foi l'autorisation annexée à la présente, étant dûment assermenté, déclare (ou déclare solennellement):

1. _____ (nom de l'ingénieur forestier) me réclame la somme de _____ pour des services professionnels rendus entre le _____ et le _____ comme en fait foi le compte dont copie est annexée à la présente;

2. Je refuse d'acquitter ce compte pour le(s) motif(s) suivant(s):

mais (le cas échéant) je reconnais devoir la somme de _____ relativement aux services professionnels mentionnés dans ce compte;

3. Je demande la conciliation du syndic en vertu de la section II du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers* (R.R.Q., 1981, c. I-10, r. 8) dont je déclare avoir reçu copie et pris connaissance.

Assermenté ou déclaré solennellement devant moi

à _____

ce _____ 19 _____

Et j'ai signé

(signature du client ou de son représentant dûment autorisé)

(commissaire à l'assermentation)

DES PROFESSIONNELS

Naturellement branchés

2750, Einstein, bureau 110
Sainte-Foy (Québec) G1P 4R1
Téléphone: (418) 650-2411
Télécopieur: (418) 650-2168
Courriel: oifq@oifq.com